

**COMPTE RENDU DE
REUNION DU COMITE SYNDICAL DU S.M.A.D.E.S.E.P.
25 Mars 2010**

L'an deux mille dix, le vingt cinq mars, à 17h30, le comité syndical du syndicat mixte d'Aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Mairie de Savines le Lac, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 25 mars 2010

Date de convocation :
Le 9 mars 2010

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Suffrages exprimés : 14
14 voix pour

Auxiliaire Secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

Monsieur Victor BERENGUEL (Président du SMADESEP), **Monsieur Jean Pierre GANDOIS** (Vice Président), **M. Marc AUDIER** (Conseiller syndical suppléant de Mme EYMEOD), **M. Jean BERNARD** (conseiller syndical), **M. Marc ZANETTO** (Conseiller Syndical), **Mme Catherine SAUMONT** (Vice Présidente), **M. Frédéric ARNOUX** (Conseiller Syndical Suppléant de Mme Valérie ROSSI), **Mme Valérie GRECARD** (Conseiller Syndical), **M. Jean Claude FERMIER** (Conseiller Syndical), **M. Claude VINCENT** (Conseiller syndical), **M Joël BONNAFOUX** (Conseiller Syndical)

Etaient représentés :

Mme Chantal EYMEOD est supplée par M. Marc AUDIER
Mme Valérie ROSSI est supplée par M. Frédéric ARNOUX

Etaient invités :

M. Michel BAUDRY (Conseiller syndical Suppléant), M. DAUTREY (CR PACA)
Mme CLAUZIER (CCPSP), M. JACQUEMOUD (CDV 05), M. MASSE (Maire de la Bréole), M. MICHEL (Président de la CCUSP), Mme FOURETS (Comité de Promotion de Serre-Ponçon), Mme CRISCUOLO (CCE), M. SCILITTO (Pays SUD)

Etaient excusés :

M. Alain DURAND, M. MASSOT, M. ALLARD LATOUR, M. JM ARNAUD, M. BLACHE, Mme ESTACHY, M.CANNAT, M. ROY, M. GIRAUD, Mme MARTINEZ, Mme LAMOUREUX, M. LANFRANCHI

Monsieur le Président ouvre la séance à 17h30 en remerciant les participants de leur venue en mairie de Savines-le-Lac.

Madame SAUMONT est nommée secrétaire de séance.

Après approbation du compte rendu du dernier comité syndical, Monsieur BERENGUEL propose d'aborder l'ordre du jour.

**Délibération 2010-10 Ateliers techniques relatif à l'étude de faisabilité du projet
« Boscodon, à la découverte des torrents des Alpes »**

Le Président rappelle l'objet de l'étude de faisabilité du projet «Boscodon, à la découverte des torrents du massif des Alpes ». Ce projet consiste en la réalisation d'un espace pédagogique pour valoriser et développer la connaissance des torrents et de leurs relations avec les habitants de la montagne, par l'exemple du Boscodon qui en constitue une spectaculaire illustration de terrain. Le cabinet JED, missionné pour cette étude réalise la deuxième phase. Il s'agit de mutualiser les ressources par la reconnaissance des acteurs et réseaux, de préciser les thématiques et sous-

thématiques à aborder dans les différents espaces de cette « Maison des torrents », de préciser les animations et les supports d'interprétation, de médiation et d'expérimentation. Pour se faire, des techniciens, professionnels, chercheurs et universitaires nationaux et européens seront invités lors de ces ateliers. Le Président propose de prendre en charge les frais de déplacement et de missions (hébergement, restauration) des personnalités étrangères mobilisées au titre de l'atelier n°4 sur l'arc alpin pour un montant prévisionnel de 6 025 €. De plus, il prévoit 2 000 € en frais de réception pour la prise en charge des repas des 20 à 30 participants quotidiens envisagés sur près d'une semaine, dans le cadre de ces ateliers.

Ainsi, le Président indique que le SMADESEP résilie, en accord avec l'ONF, la convention financière liant les deux organismes pour permettre la mise en place des ateliers visés dans la présente délibération.

La délibération est votée à l'unanimité

Délibération 2010-11 Validation du protocole d'accord « Boscodon, Forêt Patrimoine »

Le Président rappelle que la forêt de Boscodon a été retenue parmi seize forêts domaniales françaises pour qu'il y soit engagé une démarche partagée de valorisation et de gestion dans le cadre du réseau national « Forêt Patrimoine ». L'objectif de cette démarche est de valoriser au moyen d'une gestion exemplaire et en lien étroit avec son territoire, le patrimoine forestier de Boscodon. Ainsi, la forêt de Boscodon aspire à cette labellisation et souhaite devenir un lieu privilégié pour une politique d'excellence en matière de gestion durable de la forêt dans ses fonctions économique, sociale et de protection des sols, des paysages et de la biodiversité. Le SMADESEP s'engage à participer à l'élaboration d'un contrat de projet relatif à la labellisation « Forêt Patrimoine » par la confirmation à cet effet des orientations stratégiques. Le Président propose d'approuver, en tant que partenaire du comité de pilotage, le protocole d'accord pour la labellisation de Boscodon comme « Forêt Patrimoine ». Le Comité syndical questionne le Président afin de savoir pourquoi le SMADESEP serait partenaire de ce projet de labellisation. Le Président rappelle que le SMADESEP a engagé d'autres projets sur ce site, comme la maison des torrents ou encore le programme d'activités de pleine nature. Il constate en outre que les comités de suivi des projets « Forêt-patrimoine » et « maison du Boscodon » sont quasiment identiques : il existe ainsi un intérêt évident à ce que le SMADESEP puisse être partenaire de ce projet de labellisation qui demeure étroitement lié à l'étude dont le Syndicat Mixte est maître d'ouvrage.

La délibération est votée à l'unanimité

Délibération 2010-12 Avenant à la convention de délégation de service public de gestion des postes à flots publics de la baie de Chanteloube (Chorges) et de la baie du Planet (Prunières)

Monsieur le Président indique que le S.M.A.D.E.S.E.P. a souhaité déléguer par régie intéressée la gestion des postes à flots de la baie de Chanteloube et de Prunières par délibérations du comité syndical n°2008-24 du 13 mai et n°2008-52 du 15 décembre 2008. Des travaux programmés d'extension (Chanteloube) ou d'aménagement (Prunières) des pontons amènent aujourd'hui à souhaiter modifier le nombre d'emplacements de cet équipement, en augmentant ainsi sa capacité réceptive de 8 places commercialisables sur chacune de ces installations portuaires. Le Président propose donc d'effectuer les démarches nécessaires à ces décisions, sous réserve pour Chanteloube, de la réalisation effective des travaux d'agrandissement prévus en juin 2010.

La délibération est votée à l'unanimité

Délibération 2010-13 Candidature au concours des destinations touristiques européennes d'excellence

Monsieur le Président expose au conseil syndical tout l'intérêt que le S.M.A.D.E.S.E.P. aurait à participer au concours EDEN 2010 : Destinations Touristiques Européennes d'Excellence. Il s'agit d'un projet encourageant les modèles de développement d'un tourisme durable à travers l'Union européenne, dans le cadre duquel des concours nationaux sont organisés chaque année et débouchent sur la sélection d'une «destination d'excellence» touristique dans chaque pays participant. Le thème d'excellence retenu pour 2010 est « Tourisme et espaces aquatiques ». Ainsi, « est éligible toute destination (littorale ou intérieure) dont l'offre touristique repose sur des sources d'eau naturelle telles que les mers, les lacs y compris artificiels, les fleuves, les rivières, les lagons, les marais, les canaux et les eaux thermales ». L'objectif de ce concours est de récompenser des destinations touristiques qui fondent leur stratégie de développement sur une source d'eau naturelle en l'utilisant comme un atout, tout en respectant l'environnement et en satisfaisant en même temps les besoins des populations locales comme ceux des visiteurs. Le président propose de réaliser le dossier de candidature pour ce concours et de mettre en avant les « 50 ans du lac ».

La délibération est votée à l'unanimité

Délibération 2010-14 Modification de la régie des recettes relative à la commercialisation des postes à flots

Le Président rappelle au Comité syndical qu'une régie de recettes a été créée en 2008 pour la commercialisation des postes à flots présents sur la Commune de Savines le Lac. Or, près de la plage de Chanterenne, Commune de Crots, la brigade nautique de Serre-Ponçon souhaite que les quelques mouillages illicites installés chaque année par des plaisanciers du camping municipal puissent faire l'objet d'une autorisation formelle. S'agissant d'équipements publics, la Commune a donc demandé au S.M.A.D.E.S.E.P. de bien vouloir installer 4 à 5 mouillages qui pourraient intégrer la régie des recettes de Serre-Ponçon. Le Président indique qu'il fera éditer des tickets de réservation au tarif journalier, les autres réservations (semaine, quinzaine, mois, saison) pouvant faire l'objet de titres émis par le service comptable du S.M.A.D.E.S.E.P. sur la base d'un contrat locatif. Le Président propose de modifier la régie des recettes relative à la commercialisation des postes à flots du S.M.A.D.E.S.E.P. et de l'élargir au site de Chanterenne.

La délibération est votée à l'unanimité

Délibération 2010-16 Festivités des 50 ans du lac – précision du plan de financements

Le Président rappelle qu'il lui a demandé par la délibération 2010-07 de prendre l'attache de partenaires publics financeurs afin de bénéficier de concours budgétaires aux festivités des 50 ans du lac. Les services instructeurs ont répondu favorablement aux demandes du Syndicat, même si les assemblées exécutives de ces collectivités n'ont pas encore délibérés.

Afin de permettre de ne pas retarder des commandes qui demeurent aujourd'hui urgentes pour assumer le programme prévisionnel des festivités tel que délibéré par le S.M.A.D.E.S.E.P., le Président propose de préciser la demande de financement exprimée le 12 février dernier par un nouveau plan de financement et d'inscrire par décision modificative au Budget les dépenses auxquelles ce programme correspond.

Le Président propose le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Recettes	
Spectacle Pyrotechnique 100 000	Cofinancements publics dont : ETAT REGION 50 000 DEPARTEMENT 04 10 000 UNION EUROPEENNE 58 000 EDF 50 000 Autofinancement 42 000 <i>dont</i> <i>DEPARTEMENT 05 27 720</i> <i>AUTRES MEMBRES 14 280</i>	
Exposition témoignage en plein air 40 000		
Montgolfière (construction et fonctionnement) 43 000		
Divers (timbres, jeux concours écoles départements 04-05, concours 50 ans – 50 photos, réception) 7 000		
Manifestations locales sur les 4 territoires d'adhésion 20 000		
TOTAL € TTC 210 000		TOTAL € 210 000

Il indique par ailleurs que le SMADESEP va poursuivre les tractations avec ces partenaires afin de faire aboutir au plus vite ces dossiers. De plus, il précise que, s'agissant des quatre manifestations d'intérêt local, le S.M.A.D.E.S.E.P. financera directement les dépenses qui lui auront été indiquées dans la limite de 5 000 € TTC par territoire, en vertu d'une décision de l'assemblée délibérante (conseil municipal de Chorges ou conseils communautaires) ou par courrier du Maire de la Commune ou Présidents des Communautés de Communes concernées.

La délibération est votée à l'unanimité

Délibération 2010-17 Décision modificative n°2010-01

Le Président indique à l'assemblée que divers projets doivent faire l'objet d'une décision modificative au Budget Primitif 2010. Tout d'abord, afin de pouvoir bénéficier de la récupération de la TVA en 2011 sur des études qui voient un commencement de travaux, il est nécessaire de les rattacher auxdits travaux sur la section d'investissement. Dans un second temps, dans le cadre de l'étude de faisabilité de la maison des torrents de Boscodon, le cabinet JED propose d'organiser cette année une rencontre de techniciens et chercheurs européens qui se substitue budgétairement aux financements qu'aurait pu apporter le S.M.A.D.E.S.E.P. à des actions d'animation telle que la fête des torrents ou le soutien d'ingénierie consenti par convention à l'ONF (Cf délibération 2010-11 concernant cette rencontre). Enfin, le Président expose que lors du dernier comité syndical, les élus ont souhaité par délibération 2010-07 demander l'aide de partenaires financeurs publics pour la réalisation totale du programme des festivités des 50 ans du lac. Ainsi, les services contactés ont donné un accord de principe sur ces manifestations et ces aides financières. Afin de permettre leur bon déroulement cet été, il est donc proposé aux élus du S.M.A.D.E.S.E.P. de voter une nouvelle tranche budgétaire correspondant à ces festivités qui comprennent le spectacle pyro-musical, l'exposition conventionnée avec les archives départementales, et une enveloppe budgétaire de 5000.00 € pour les 4 territoires adhérents dans le cadre d'évènements en lien avec les 50 ans du lac. Pour autant, comme l'oblige le CGCT, nous ne pouvons inscrire que des recettes effectives ; ainsi, en l'absence d'arrêté attributif de subvention, les recettes finançant ces dépenses ne peuvent pour l'heure être constituées que des seules participations statutaires. Le Président indique à l'assemblée qu'une nouvelle décision modificative au budget permettra d'inscrire les recettes programmées auprès de nos différents financeurs dès lors qu'ils auront notifié leur décision

S.M.A.D.E.S.E.P.

Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon

respective. Le S.M.A.D.E.S.E.P. est donc contraint, pour permettre la mise en œuvre effective de ses animations estivales, de prendre le risque d'autofinancer seul avec E.D.F. cette programmation.

Le Président propose d'inscrire au BP 2010 cette décision modificative :

Fonctionnement					
DEPENSES			RECETTES		
Objet et nature	Imputation	Montant	Objet et nature	Imputation	Montant
Programme Boscodon ateliers des techniciens européens	62878	-2500,00			
	6228	-5525			
	6256	6025			
	6257	2000			
spectacle pyrotechnique	6288	100000	cg 05	74731	63334
projets sur les territoires	6288	20000	communes	74751	31666
			EDF	74758	25000
Total		120000,00	Total		120000
Investissement					
DEPENSES			RECETTES		
Objet et nature	Imputation	Montant	Objet et nature	Imputation	Montant
frais étude exhaussement opération 030 réalisation cumulée au 31/12/2009	20312	-109604,87			
frais étude exhaussement opération 030 RAR en 2010	20312	-17007,00			
expertise etude gestion sédiments 2007	20315	-14112,80			
schema d'aménagement des berges	20315	-89353,16			
frais étude exhaussement et maitrise d'œuvre opération 043 au 31/12/2009	2318	109604,87			
frais étude exhaussement opération 043 RAR en 2010	2318	17007			
expertise étude gestion sédiements	2318	14112,8			
developpement de l'activité pêche	2313	89353,16			
exposition archives	2168	40000,00	cg 05	1323	23334
			communes	1323	11666
			EDF	1328	5000
Total		40000,00	Total		40000,00

La délibération est votée à l'unanimité

Dans le cadre des Questions diverses, Monsieur BERENGUEL fait part des courriers envoyés par mail aux Communes associées aux festivités du cinquantième de Serre-Ponçon. Ce procédé, assez détestable, met en lumière ce qui mérite au contraire à être valoriser au titre de ce cinquantième : l'humain que des fêtes de proximité placeront au cœur de cet anniversaire...

Madame CLAUZIER interpelle le Président afin de savoir si les frais encourus pour la location de la montgolfière sont à la charge de la Commune. Le Président rappelle que les frais sont bel et bien à la charge de la Commune, sauf si cette dépense venait à entrer dans les 5 000 € d'animation identifiée au plan local.

Monsieur MASSE indique que l'anniversaire des 50 ans du lac de Serre-Ponçon devrait être le rassemblement de tous autour du lac. Il propose ainsi d'inviter les descendants des villages du bord du lac lors de la journée champêtre du 6 juin organisée par EDF. Partageant entièrement ce point de vue, le Président indique avoir pris contact avec les associations des anciens habitants des villages d'Ubaye, de Savines et de l'Isle de Rousset afin de les inviter.

Concernant la proposition de participation financière à l'ouvrage de Monsieur Maurice FORTOUL, le comité syndical a donné un avis défavorable à cette proposition, qui ne relève pas d'un caractère prioritaire au regard du budget déjà conséquent provisionné par le SMADESEP.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.